



### Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenues :

- le 20 avril 2021, le Règlement autorisant des travaux de drainage et de pavage sur la rue Paul-Germain et décrétant un emprunt à cette fin de 450 000,00 \$ (2021, chapitre 70) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 23 septembre 2021;
- le 18 mai 2021, le Règlement autorisant le remplacement et l'installation des terminaux véhiculaires de la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile et l'acquisition des licences et équipement nécessaires à leur bon fonctionnement et décrétant un emprunt à cette fin de 200 000,00 \$ (2021, chapitre 79) lequel a fait l'objet d'une procédure de demandes de scrutin référendaire auprès des personnes habiles à voter, édictée par l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, qui s'est tenue du 26 mai au 10 juin 2021 et dont le résultat a été porté à la connaissance du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, à savoir qu'aucune personne n'a exercé son droit relatif à cette procédure et approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 23 septembre 2021;
- le 6 juillet 2021, les règlements suivants :
  - Règlement autorisant le remplacement d'une conduite d'égout combiné, la mise en place d'une conduite d'égout pluvial et la réalisation de travaux de voirie pour permettre l'accès à la chambre de déversement Fusey sur le lot 3 012 404 du cadastre du Québec et décrétant un emprunt à cette fin de 394 000,00 \$ (2021, chapitre 99) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 24 septembre 2021;
  - Règlement autorisant l'agrandissement et la rénovation de l'aéroport et décrétant un emprunt à cette fin de 11 100 000,00 \$ (2021, chapitre 101) lequel a fait l'objet d'une procédure de demandes de scrutin référendaire auprès des personnes habiles à voter, édictée par l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, qui s'est tenue du 14 au 29 juillet 2021 et dont le résultat a été porté à la connaissance du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, à savoir que 75 personnes ont exercé leur droit relatif à cette procédure et approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 24 septembre 2021;
  - Règlement autorisant l'élargissement et la construction de trottoirs comme mesure d'apaisement de la circulation ainsi que la réfection du pavage sur la rue Maurice-L.-Duplessis entre les rues Monseigneur-Briand et des Cyprès et décrétant un emprunt à cette fin de 550 000,00 \$ (2021, chapitre 104) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 24 septembre 2021;
  - Règlement pourvoyant aux fonds nécessaires pour mettre en œuvre une nouvelle phase du « Programme Rénovation Québec » et décrétant un emprunt à cette fin de 1 500 000,00 \$ (2021, chapitre 106) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 24 septembre 2021.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 6 octobre 2021.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière